SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 11 novembre 2013, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2013-11-267

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les points 11.3 Papier et en laissant le point 19 «Varia» ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2013;
- 4. Période de questions réservée au public;
- 5. Inspecteur en bâtiment et en environnement;
- 6. Conseil municipal:
 - 6.1 Maire suppléant
 - 6.2 Signatures des chèques à la Caisse Desjardins
 - 6.3 Partage des tâches
 - 6.4 Formation sur le code d'éthique des élus
 - 6.5 Déclarations des intérêts pécuniaires
- 7. MADA:
 - 7.1 Comité pour le MADA
 - 7.2 Appui
- 8. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- 9. Avis de motion :

- 9.1 Règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2014 ainsi que les conditions de leur perception
- 9.2 Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo
- 10. Liste de destruction;
- 11. Salle de l'Âge d'Or :
 - 11.1 Location
 - 11.2 Peinture
 - 11.3 Papier de soins personnels
- 12. Point d'eau;
- 13. Lac Lindsay;
- 14. Demandes particulières à la Sûreté du Québec;
- 15. Rapport annuel de gestion des matières résiduelle 2^e trimestre;
- 16. Paiement des comptes :
 - 16.1 Comptes payés
 - 16.2 Comptes à payer
- 17. Bordereau de correspondance;
- 18. Rapports:
 - **18.1 Maire**
 - 18.2 Conseillers
 - 18.3 Directrice générale
- 19. Varia:
- 20. Évaluation de la rencontre;
- 21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

Résolution 2013-11-268

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay, appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Pour faire suite à un litige, le conseiller Vincent Tremblay demande que monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement aille vérifier la propriété du citoyen avant d'émettre les permis.

Monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement s'est rendu à la propriété de monsieur Michel Fafard, au 114, chemin du Rang C pour sa fosse septique et son champ d'épuration. Le citoyen a été agressif en lui disant qu'il n'installerait pas une installation sanitaire et qu'il prendrait un avocat. Le Conseil municipal l'autorise à poursuivre les démarches afin d'assurer la conformité des installations en regard du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-r.22).

6. **CONSEIL MUNICIPAL:**

6.1 Maire suppléant

ATTENDU QUE parfois monsieur le maire n'est pas disponible à

cause de ses obligations;

ATTENDU QU' un-e conseiller-ère doit être délégué-e afin de

représenter la Municipalité pour des réunions ou des événements officiels lorsque le maire n'est pas

disponible;

Résolution 2013-11-269

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le conseiller Benoit Roy soit nommé comme maire suppléant pour la durée de son terme, jusqu'en novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.2 Signatures des chèques à la Caisse Desjardins

ATTENDU QUE lors des élections, la troisième personne signataire

n'a pas renouvelé son mandat comme conseillère

et doit donc être remplacée;

ATTENDU QUE deux signatures sont requises sur les chèques et

que quatre personnes sont habilitées à le faire;

ATTENDU QUE la signature de la directrice générale est obligatoire

sur chaque chèque de la Caisse Desjardins;

Résolution 2013-11-270

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QU'il soit résolu d'autoriser la conseillère Christine Riendeau à signer les chèques de la municipalité comme troisième signataire, en remplacement de la conseillère Sylvie Robidas, avec monsieur le Maire Jacques Madore, madame Micheline Robert, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Édith Rouleau qui doit obligatoirement signer tous les chèques, selon ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.3 Partage des tâches

Benoit Roy : Agriculture - Forêt (agro-forestier) - Ressource

humaine;

Christine Riendeau : Famille – MADA - Bibliothèque;

René Morier : Culture - Tourisme - Embellissement – Loisirs; Vincent Tremblay : Sécurité civile - Schéma de couverture de

risque en incendie - Diversification;

Robert Fontaine : Transport - Voirie locale;

Marc Fontaine : Environnement – Urbanisme - Développement

social économique.

6.4 Formation sur le code d'éthique des élus

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière

municipale (2010, c. 27), entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie

applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Malo s'est doté

d'un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale à la

résolution 2011-10-219;

ATTENDU QUE les conseiller-ères élus le 3 novembre 2013 devront

suivre la formation obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale *Le*

Comportement éthique;

Résolution 2013-11-271

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la conseillère Christine Riendeau, les conseillers René Morier et conseiller Marc Fontaine suivront la formation le 11 janvier 2014 de 9 h à 16 h à Waterville, dans le sous-sol de l'hôtel de ville.

DE payer la participation des nouveaux conseillers au coût de 215 \$ par personne taxes non incluses.

QUE la rémunération sera établie selon le règlement 378-2012, Article 6. Le kilométrage ainsi que les repas seront aussi remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.5 Déclarations des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ont été remplies et remises à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau lors de la séance régulière du conseil.

7. MADA:

7.1 Comité pour le MADA

ATTENDU QUE la municipalité attache de l'importance à la création

d'un milieu de vie de qualité où les familles et les

aînés pourront s'épanouir;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a créé un poste de responsable

des questions familiales et du dossier aînés au sein du conseil qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés

dans la Municipalité à la résolution 2010-02-70;

ATTENDU QUE le Conseil municipal avait désigné la conseillère

Sylvie Robidas au poste de responsable des questions familiales et du dossier des aînés, à cette même résolution et qu'elle ne s'est pas présentée

aux élections du 3 novembre 2013;

Résolution 2013-11-272

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal désigne la conseillère Christine Riendeau au poste de responsable des questions familiales et du dossier des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 Appui

ATTENDU QUE le comité Municipalité amie des aînées (MADA) a

demandé au Conseil municipal une lettre d'appui pour son projet de construction du sentier des aînés;

ATTENDU QUE la nécessité de ce sentier est évidente pour tenir ses

aînés en forme et en santé;

ATTENDU QUE ce projet fait partie de la politique familiale et des

aînés adoptée par le conseil municipal en janvier

2013;

Résolution 2013-11-273

Il est proposé par le conseiller René Morier, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QU'une lettre d'appui soit remise au comité MADA afin de confirmer l'accord du conseil municipal au projet de construction du sentier des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. <u>PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL</u>

ATTENDU QUE la subvention pour le *Programme d'amélioration du réseau*

routier municipal a été accordée à la municipalité de

Saint-Malo;

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire un rapport à la suite de

l'acceptation de la subvention par le ministère des

Transports du Québec;

Résolution 2013-11-274

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte la liste ci-dessous détaillée des réparations effectuées sur différents chemins de la municipalité pour un montant total de 44 137,84 \$ présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Gravelage et rechargement :

-	chemin Robinson	25 voyages (0-3/4)
-	chemin Madore	10 voyages (0-3/4)
-	chemin du 1 ^{er} Rang	25 voyages (0-3/4)
-	chemin du Rang C	16 voyages (0-3/4)
-	chemin du Gore	18 voyages (0-3/4)
-	chemin Breton	4 voyages (0-3/4)
-	chemin de la Pointe	17 voyages (0-3/4)
-	chemin du 5 ^e Rang	58 voyages (0-3/4)
-	chemin du Lac	57 voyages (0-3/4)
-	chemin de Malvina	51 voyages (0-3/4)

Total de 32 829,14 \$

Remplacement des ponceaux suivants :

- deux (2) au chemin du Lac

1 de 24 pouces de diamètre par 40 pieds de long;

1 de 48 pouces de diamètre par 40 pieds de long (arqué).

- trois (3) au chemin du 5^e Rang

2 de 24 pouces de diamètre par 40 pieds de long;

1 de 36 pouces de diamètre par 40 pieds de long

Total de 9 334.64 \$

Creusage et reprofilage de fossés Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel Main-d'œuvre

Total de 1 974.06 \$

GRAND TOTAL 44 137.84 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. AVIS DE MOTION:

9.1 Règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2014 ainsi que les conditions de leur perception

Résolution 2013-11-275

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Roy que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera adopté imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2014 ainsi que les conditions de leur perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo

Résolution 2013-11-276

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Tremblay que lors d'une prochaine séance de ce Conseil de la municipalité, un règlement sera adopté sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Malo.

Le projet de règlement est présenté, copie de celui-ci est remise à chaque membre du conseil et jointe en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Une copie du présent règlement ayant été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. <u>LISTE DE DESTRUCTION</u>

ATTENDU QU' une liste de destruction a été remise par monsieur Michel

Hamel, archiviste lors de la gestion des archives pendant

la semaine du 28 octobre 2013;

ATTENDU QU' un avis a été demandé à madame Nancy Bilodeau,

greffière de la MRC de Coaticook sur les documents de la

liste de destruction;

ATTENDU QUE suite à cet avis, quelques documents seront retirés de la

liste de destruction:

Résolution 2013-11-277

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la liste remise par l'archiviste est acceptée par le Conseil municipal en considérant les points retirés de la liste de destruction soit BH. 11. Rôle d'évaluation – Mise à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. SALLE DE L'ÂGE D'OR

11.1 Location

Le Club de l'Âge d'Or a demandé une augmentation du prix de locations de la salle. Le Conseil municipal ne modifie pas le prix parce la location de la salle des Loisirs est de 150 \$ pour le double de la grandeur de local.

11.2 Peinture

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour peinturer la salle de

ľÂge ďOr;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues pour peinturer la

salle de l'Âge d'Or;

Résolution 2013-11-278

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de madame Sylvie Robidas au montant de 800 \$ pour peinturer la salle de l'Âge d'Or.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 Papier de soins personnels

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'Or a demandé de lui fournir une

boite de papier hygiénique et une boite de papier à

mains;

ATTENDU QUE l'achat local sera favorisé si la différence de prix est

de quelques dollars:

Résolution 2013-11-279

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE fournir au Club de l'Âge d'Or une boite de papier hygiénique et une boite de papier brun à mains à la salle de l'Âge d'Or.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. <u>SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : POINT D'EAU</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a adopté l'installation du point

d'eau du village dans le nouveau secteur résidentiel sur le lot

4B-24 à la résolution 2013-09-230;

ATTENDU QU' après vérifications, le lot 4B-24 n'est pas le lot non

constructible (la ligne de téléphone de Bell Canada qui passe

en son centre);

ATTENDU QUE le lot visé est le 4B-26, mais il n'y a aucune source d'eau et il

n'est pas facilement accessible;

Résolution 2013-11-280

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo confirme que le point d'eau du village sera installé dans le nouveau secteur résidentiel sur le lot 4B-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LAC LINDSAY

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté le contrat de service présenté

par Natur'Eau-Lac pour *l'Étude d'impact environnemental* pour l'aménagement d'une digue et la Restauration du littoral à l'embouchure de deux tributaires à la résolution

2013-04-109;

ATTENDU QU' un ingénieur civil doit être engagé afin d'élaborer des plans

et devis pour la construction du barrage à l'exutoire du lac

Lindsay;

ATTENDU QUE monsieur Miroslav Chum, ing. M. Sc. fournira un relevé

détaillant les honoraires et les frais pour la réalisation de ces

travaux;

ATTENDU QU' une visite du barrage et du lac Lindsay est prévue avec le

biologiste, l'ingénieur civil, le ministère du Développement durable, Environnement, Faunes et Parcs et le président de

l'Association des eaux et berges du Lac Lindsay;

Résolution 2013-11-281

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le Conseil municipal donne le mandat à monsieur Miroslav Chum, ing. M. Sc. et accepte le montant demandé de 10 450 \$ taxes non incluses en ajoutant les frais.

QUE le conseiller Vincent Tremblay et le conseiller Robert Fontaine participeront à la visite du barrage et du lac Lindsay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. DEMANDE PARTICULIÈRE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les Demandes des municipalités locales pour 2014 présentées par la Sûreté du Québec selon les demandes de la municipalité de Saint-Malo détaillées cidessous :

- Surveillance de l'arrêt obligatoire à l'intersection de la route 253, rue Principale et chemin Auckland à certaines périodes de la journée;

- Surveillance de la vitesse sur la route 253;
- Présence policière des événements culturels et de loisirs;
- Surveillance des VTT dans les rangs (principalement conduits par des jeunes);
- Information et sensibilisation des élèves de l'école sur les drogues, méfaits et conséquences.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 3^E 15. TRIMESTRE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le Rapport annuel de gestion des matières résiduelles – MRC de Coaticook – 3^e trimestre 2013 présenté par madame Monique Clément, chargée de projet matières résiduelles au 15 octobre 2013.

16. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE

le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 174 287,43 \$ payés depuis le 2 octobre 2013;

Résolution 2013-11-282

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy. appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 174 287,43 \$ payés depuis le 2 octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Comptes à payer

16.2.1 **Archiviste**

ATTENDU QUE monsieur Michel Hamel, archiviste a effectué la gestion des archives la

semaine du 28 octobre 2013;

ATTENDU QU' il a remis sa note d'honoraires pour ses

services de gestion des archives de

l'année 2013;

Résolution 2013-11-283

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer la facture du 31 octobre 2013 remise par monsieur Michel Hamel, archiviste, au tarif de 911,70 \$ taxes non incluses pour une semaine de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.2 Bois de chauffage

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo utilise du

bois pour chauffer son garage municipal combiné avec de l'électricité:

ATTENDU QUE

monsieur Olivier Tremblay a été engagé pour deux ans (dernière année en 2013) afin de fournir le bois de chauffage à la résolution 2011-12-272;

Résolution 2013-11-284

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera la facture numéro 184 du 9 octobre 2013 de monsieur Olivier Tremblay au coût de 2 271,15 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.3 Kilométrage

ATTENDU QUE

le Conseil municipal a accepté de payer les frais de déplacements au tarif en vigueur à madame Françoise Dion, responsable de la bibliothèque municipale lorsqu'elle participerait à une formation ou à une assemblée organisée le Réseau Biblio de l'Estrie par (CRSBPE) pour la bibliothèque municipale, à la résolution 2009-06-137;

ATTENDU QUE

madame Françoise Dion a participé à une rencontre pour la bibliothèque organisée par le Réseau Biblio de l'Estrie;

Résolution 2013-11-285

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay, appuyé par le conseiller René Morier,

DE payer les déplacements du 30 octobre 2013 de madame Françoise Dion au Réseau Biblio de l'Estrie au montant de 65.66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.4 Souper de Noël

ATTENDU QU' à la suite d'une suggestion, un souper de

Noël sera organisé pour tous les employée-s de la municipalité de Saint-Malo avec

leur conjoint;

ATTENDU QUE deux choix de repas (quatre services)

seront demandés au Resto-Bar le Saint-

Malo;

ATTENDU QUE la salle du Resto-Bar le Saint-Malo sera

réservée pour le 11 décembre 2013;

Résolution 2013-11-286

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller Vincent Tremblay, **D**'inviter les employés avec leur conjoint et de payer le souper de Noël du 11 décembre 2013 au Resto-Bar le Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

17.1 Colloque sur la forêt privée de l'Estrie

ATTENDU QU' un colloque sur la forêt privée de l'Estrie se tiendra le

28 novembre 2013 à Sherbrooke;

ATTENDU QUE ce colloque se veut une action concertée qui vise à

promouvoir l'aménagement durable des forêts

privées et de ses bienfaits;

Résolution 2013-11-287

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE payer la participation du conseiller Benoit Roy au colloque sur la forêt privée de l'Estrie le 28 novembre 2013 à Sherbrooke au coût de 25 \$ par personne incluant dîner, pauses et cocktail.

QUE la rémunération sera établie selon le règlement 378-2012, Article 6. Le kilométrage sera aussi remboursé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 JEVI Centre de prévention du suicide

ATTENDU QU' un rappel a été envoyé par JEVI Centre de

prévention du suicide Estrie;

ATTENDU QUE ce don permettra de promouvoir le mieux-vivre

auprès de la population de l'Estrie;

ATTENDU QU' en appuyant JEVI, la population estrienne pourra

être mieux informée sur la problématique du suicide, aider à éliminer les tabous, permettre de briser le

mur du silence....;

Résolution 2013-11-288

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo donne un montant de 50 \$ à l'organisme JEVI Centre de prévention du suicide Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3 Le Progrès de Coaticook

ATTENDU QUE le Conseil municipal fait paraître ses vœux de Noël

pour les citoyen-ne-s de la Municipalité dans le

Progrès de Coaticook;

Résolution 2013-11-289

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE payer le tarif demandé de 169 \$ taxes non incluses pour 1/8 de page dans le Progrès de Coaticook en incluant la visibilité sur Internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.4 Souper des fêtes de la MRC de Coaticook

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook organise une soirée pour le

temps des fêtes;

ATTENDU QUE cette soirée aura lieu le 29 novembre prochain à la

Grange ronde du Parc de la Gorge de Coaticook;

Résolution 2013-11-290

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'acheter deux billets au montant de 55 \$ par personne afin de déléguer des représentants à la soirée organisée par la MRC de Coaticook pour le temps des Fêtes à la Grange ronde du Parc de la Gorge de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. RAPPORTS:

18.1 Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le point suivant :

- La possibilité d'obtenir un portable gratuit par la Fondation Tillotson et la FADOC;
- L'internet gratuit pour l'Âge d'Or par Xittel;
- La Fondation Tillotson.

18.2 Conseillers

Les conseillers n'ont aucun dossier en particulier à commenter.

18.3 Directrice générale

18.3.1 Réservoir à diesel

Aucune offre d'achat du réservoir à diesel de 500 gallons n'a été reçue.

18.3.2 Station d'épuration

ATTENDU QUE des rapports sont demandés par le

MAMROT pour l'accumulation des boues dans les étangs aérés de la

station d'épuration;

ATTENDU QUE les années passées une nacelle et un

opérateur étaient louées afin de procéder aux tests de mesure pour la

quantité de boues accumulées;

ATTENDU QUE

il devient plus difficile et coûteux de trouver une nacelle c'est pourquoi il a été décidé d'utiliser un bateau pour effectuer ces vérifications;

Résolution 2013-11-291

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas, appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera un bateau ainsi qu'un escalier pour descendre dans les bassins des étangs aérés pour un montant maximum de 2 000 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3.3 Élections municipales

Madame Édith Rouleau a déposé à la séance du Conseil municipale un rapport des dépenses de l'élection municipale du 3 novembre 2013 ainsi que des statistiques de participation des électeurs à l'élection anticipée et au scrutin (66 %).

18.3.4 Projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

Madame Édith Rouleau a présenté à la séance du Conseil municipale le projet de plan triennal 2014 – 2017 de répartition et des destinations des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons.

18.3.5 Sécurijour

Le pompier volontaire qui représentait la municipalité de Saint-Malo n'a pas suivi la formation de Sécurijour parce nous avons reçu les renseignements trop à la dernière minute.

18.3.6 **Budget**

L'adoption du budget est reportée au 31 janvier 2014 à cause des élections municipales du 3 novembre 2013.

19. <u>VARIA</u>

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 21 h 30.

Jacques Madore, maire Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière